



Ménaces d'annulation de mariage et d'expulsion par mon mari.

Par **nkosso**, le **23/07/2015** à **13:12**

bonjour,

je viens auprès de vous demander de l'aide car depuis un certain temps rien ne va plus dans mon couple.

je suis d'origine Congolaise(Brazzaville) j'ai une petite fille de 6ans née d'une ancienne relation.

marié le 3 février 2013 à un ressortissant Français dans mon pays d'origine, après transcription du mariage sur le registre Français, j'ai obtenu avec ma fille le visa long séjour pour vie privée et familiale.

arrivée en France depuis le 01 02 2015 j'ai signé un contrat d'accueil et d'intégration avec l'OFII et j'ai suivi toutes mes journées de formation.

depuis le 07-04-2015 j'ai une vignette OFII dans mon passeport qui confirme mon visa de long séjour.

demandeur d'emploi auprès de pôle emploi, je suis actuellement en attente d'une formation.

mon problème est que depuis mon arrivée sur le sol Français mon mari a totalement changé.

je dois obéir à ses ordres faire tout comme il veut.

j'ai pas le droit de donner mon avis sur tout, c'est lui le "maître" de maison.

les disputes deviennent infernales à la maison.

maintenant mon mari me menace de divorcer et me faire expulser avec ma fille de la France.

ma fille a fait sa maternelle cette année en France, et va rentrer en CP.

en attente d'une formation d'AVS pour l'instant je fais des ménages chez des particuliers qui me paient en CESU.

Je ne vis plus, les menaces me pourrissent la vie. j'ai peur.

que dois-je faire?

qu'est-ce que je risque?

Par **citoyenalpha**, le **25/07/2015** à **14:50**

Bonjour

nul raison d'avoir peur puisque c'est votre mari qui vous menace de divorcer. Il lui appartiendra de motiver sa demande et vous exposerez vos arguments.

Un titre de séjour vous sera délivré si le divorce est à de la faute du mari. Vous devrez justifier de votre intégration à la société française. Donc continuez vos efforts d'insertion et ne vous souciez pas des menaces de votre mari qui ne reste que des menaces.

Restant à votre disposition

Par **nkosso**, le **31/07/2015** à **17:26**

je vous remercie pour votre réponse et aussi merci pour me redonner le morale mais j'ai encore quelques questions à vous poser

cela fait 6 mois que je suis en france je ne connais pas quels sont mes droits.

j'ai mon premier titre de séjours provisoire depuis le 07 avril 2015. et si mon mari décidait de faire une annulation de mariage? s'il décidait de ne pas me signer les papiers pour le renouvellement de mon titre de séjour? je risque quoi avec ma fille? ou devrai-je me rendre? qui contacter?

Merci.